

Conseil municipal du 03 mars 2026

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 03 MARS 2026 A 20 H

Le trois mars deux mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Joëlle, Maire.

Etaient présents : Mme BLANCHARD Joëlle – Mme CHARLOT Jeannine – Mme DAVOUST Maud - Mr DÉSIRÉ Rodolphe - Mr GOHIER Philippe – Mme JUPIN Laurence - Mr LARCHER Anthony – Mr LEHAY Jérémy - Mr LOURENCO David - Mr MASSOT Robert -- Mr MORIN Alex - Mr PICHARD Alexandre - Mr PLARD Jérôme - Mme RÉAUTÉ Jocelyne

Mr DÉSIRÉ Rodolphe est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 24 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 24 février 2026

Date d'affichage du compte rendu : 06 mars 2026

A 20h, le quorum étant atteint, on compte 14 présents, soit 14 votants.

Madame le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance,

Voici l'ordre du jour :

- Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU)
- Affectation des résultats 2025
- Vote du Budget Primitif 2026
- Questions diverses

□□□□□□

Conseil municipal du 03 mars 2026

CM2026030301 Vote du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025 – Budget Principal et Affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Sous la présidence de Mr MORIN Alex, 3ème Adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur et par le comptable, qui se résume ainsi :

Exercice 2025	DEPENSES	RECETTES
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses de l'exercice	179 072.06 €	
Recettes de l'exercice		236 795.32 €
Résultat de l'exercice (déficit)	66 457.42 €	
Résultat antérieur reporté (excédent)		57 723.26 €
Résultat de clôture (excédent) sans RAR	8 734.16 €	
Restes à réaliser au 31/12/2025	137 871.38 €	0,00€
Déficit de la section Investissement	146 605.54 €	
<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses de l'exercice	522 543.79 €	
Recettes de l'exercice		767 739.95 €
Résultat de l'exercice (excédent)		245 196.16 €
Résultat antérieur reporté (excédent)		1 266 911.96 €
Résultat de clôture (excédent)		1 512 108.12 €

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique,**
- **Approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,**

- Approuve l'ensemble des éléments consécutifs du Compte Financier Unique 2025 du « Budget Principal »
- Décide de procéder comme suit à l'affectation du résultat :

Compte 1068 - affectation du résultat - Exercice	2026	146 605,54 €
Compte 001 – Déficit d'investissement reporté - Exercice	2026	8 734.16 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté - Exercice	2026	1 365 502.58 €

CM2026030302 Vote du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025 – Budget Ateliers Artisanaux et Affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Sous la présidence de Mr MORIN Alex, 3ème Adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur et par le comptable, qui se résume ainsi :

Conseil municipal du 03 mars 2026

Exercice 2025	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement		
Dépenses de l'exercice	2 495,23	
Recettes de l'exercice		2 376,62 €
Résultat de l'exercice (déficit)	118,61 €	
Résultat antérieur reporté (déficit)	2 376,62 €	
Résultat de clôture (déficit) sans RAR	2 495,23 €	
Restes à réaliser au 31/12/2025	0,00	0,00 €
Déficit de la section Investissement	2 495,23 €	
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	374,73 €	
Recettes de l'exercice		2 843,64 €
Résultat de l'exercice (excédent)		2 468,91 €
Résultat antérieur reporté (excédent)		29 852,04 €
Résultat de clôture (excédent)		32 320,95 €

Madame le Maire ayant quitté la séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique,
- Approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Approuve l'ensemble des éléments constitutifs du Compte Financier Unique 2025 du - « Budget Ateliers Artisanaux »
- Décide de procéder comme suit à l'affectation du résultat :

Compte 1068 - affectation du résultat - Exercice	2026	2 495.23 €
Compte 001 – Déficit d'investissement reporté - Exercice	2026	2 495.23 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté - Exercice	2026	29 825.72 €

CM2026030303 Vote du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025 – Budget Lotissement Le Coudray et Affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Conseil municipal du 03 mars 2026

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Sous la présidence de Mr MORIN Alex, 3ème Adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur et par le comptable, qui se résume ainsi :

Exercice 2025	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement		
Dépenses de l'exercice	8 299,61 €	
Recettes de l'exercice		8 299,61 €
Résultat de l'exercice (excédent)		0,00 €
Résultat antérieur reporté (excédent)		1,42 €
Résultat de clôture (excédent) sans RAR		1,42 €
Restes à réaliser au 31/12/2025	0,00	0,00 €
Excédent de la section Investissement		1,42 €
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	8 299,61 €	
Recettes de l'exercice		8 299,61 €
Résultat de l'exercice (excédent)		0,00 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	1,42 €	
Résultat de clôture (déficit)	1,42 €	

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique,
- Approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Approuve l'ensemble des éléments constitutifs du Compte Financier Unique 2025 du - « Budget Lotissement du Coudray »
- Décide de procéder comme suit à l'affectation du résultat :

Compte 001 – Excédent d'investissement reporté - Exercice	2026	1,42 €
Compte 002 - Déficit de fonctionnement reporté - Exercice	2026	- 1,42 €

Conseil municipal du 03 mars 2026

CM2026030304 BUDGET PRIMITIF 2026 : Budget Principal – Budget Ateliers Artisanaux – Lotissement Le Coudray

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2026 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET	SECTION	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL TORCE-VIVIERS-CHARNIÉ	FONCTIONNEMENT	1 217 306,42 €	2 094 292,95 €
	INVESTISSEMENT	832 409,54 €	832 409,54 €
		2 049 715,96 €	2 926 702,49 €
ATELIERS ARTISANAUX TORCE	FONCTIONNEMENT	3 905,00 €	32 665,72 €
	INVESTISSEMENT	5 145,23 €	5 145,23 €
		9 050,23 €	37 810,95 €
LOTISSEMENT DU COUDRAY	FONCTIONNEMENT	8 301,03 €	8 301,03 €
	INVESTISSEMENT	8 299,61 €	8 301,03 €
		16 600,64 €	16 602,06 €
TOTAL		2 075 366,83 €	2 981 115,50 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu la présentation du projet de budget primitif budget principal et ses budgets annexes 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont les suivantes :

Votants : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

- APPROUVE le budget primitif 2026 selon le tableau consolidé qui dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Liste des délibérations

<u>CM2026030301</u>	Vote du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025 – Budget Principal et Affectation des résultats	
<u>CM2026030302</u>	Vote du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025 – Budget Ateliers Artisanaux et Affectation des résultats	
<u>CM2026030303</u>	Vote du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025 – Budget Lotissement Le Coudray et Affectation des résultats	
<u>CM2026030304</u>	Budget Primitif 2026 : Budget Principal – Budget Ateliers Artisanaux – Lotissement Le Coudray	

Conseil municipal du 03 mars 2026

La séance est levée à vingt et une heures quarante-cinq minutes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé le registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
Rodolphe DÉSIRÉ

Madame le Maire
Joëlle BLANCHARD

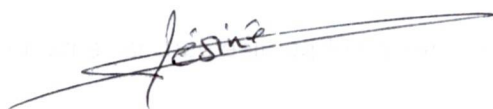


Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et publiée dans la semaine qui suit celle-ci. (L.2121-15 du CGCT).

Liste des délibérations

<u>CM2026030301</u>	Vote du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025 – Budget Principal et Affectation des résultats	
<u>CM2026030302</u>	Vote du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025 – Budget Ateliers Artisanaux et Affectation des résultats	
<u>CM2026030303</u>	Vote du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025 – Budget Lotissement Le Coudray et Affectation des résultats	
<u>CM2026030304</u>	Budget Primitif 2026 : Budget Principal – Budget Ateliers Artisanaux – Lotissement Le Coudray	

Le secrétaire de séance
Rodolphe DÉSIRÉ



Madame le Maire
Joëlle BLANCHARD

